

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat du vote	Motion	Résolution										
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2021-02-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.										
3. Ordre du jour de consentement	Adoptée	2021-02-2D	QUE les points de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.										
4.1 Rapport annuel de rendement stratégique 2020	Adoptée	2021-02-3D	QUE le conseil approuve le rapport annuel de rendement stratégique 2020 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de 2021.										
4.2 Plan stratégique 2022-2024	Adoptée	2021-02-4D	<p>Que la priorité 1.1 du Plan stratégique 2022-2024 soit modifiée comme suit : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément</p> <p>Notre action - Depuis la création du système d'agrément des programmes de génie canadiens, en 1965, la réglementation et la formation ont connu des changements importants. Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, nous soumettrons notre système d'agrément à des comparaisons et travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément.</p>										
4.2 Plan stratégique 2022-2024	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2021-02-5D	QUE le conseil recommande aux membres le plan stratégique 2022-2024 en vue de son approbation à l'assemblée annuelle des membres de 2021, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.										
4.3 Objectifs 2021 du chef de la direction	Adoptée	2021-02-6D	QUE le conseil approuve les objectifs 2021 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.										
4.4 Mise à jour des politiques du conseil	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2020-12-7D	<p>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</p> <p>a) approuve les politiques révisées suivantes :</p> <table border="0"> <tr> <td>i. 4.12, Autoévaluation du conseil</td> <td>vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</td> </tr> <tr> <td>ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs</td> <td>vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</td> </tr> <tr> <td>iii. 4.3, Code de conduite</td> <td>viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</td> </tr> <tr> <td>iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil</td> <td>ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</td> </tr> <tr> <td>v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</td> <td>x. 9.3, Énoncés de principe nationaux</td> </tr> </table> <p>b) approuve la nouvelle politique 7.7, Investissements</p> <p>c) abroge la politique 8.1, Nouvelles disciplines</p>	i. 4.12, Autoévaluation du conseil	vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance	ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs	vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles	iii. 4.3, Code de conduite	viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos	iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission	v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu	x. 9.3, Énoncés de principe nationaux
i. 4.12, Autoévaluation du conseil	vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance												
ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs	vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles												
iii. 4.3, Code de conduite	viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos												
iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission												
v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu	x. 9.3, Énoncés de principe nationaux												

Point de l'ordre du jour	Résultat du vote	Motion	Résolution
4.5 Révision du Règlement administratif	Adoptée	2021-02-8D	<p>QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation à leur assemblée annuelle de 2021, les modifications suivantes au Règlement administratif, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</p> <p>1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article <u>7-8</u>.</p> <p>5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :</p> <p>...</p> <p>(b) Modifications au <u>Le montant de la cotisation par personne</u></p>
4.6 Évaluation des administrateurs	Rejetée	2021-02-9D	<p>QUE le conseil approuve le contenu des sondages d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs sur recommandation du Comité RH.</p>
4.7 Versement des revenus d'affinité excédentaires	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2021-02-10D	<p>QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en concertation avec le comité FAGR, une politique qui permettra de verser les revenus excédentaires de commandite des programmes d'affinité, revenus qui sont liés aux membres du PEO, aux partenaires de ces programmes d'affinité en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif calculé au prorata.</p>
4.8 Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal	Adoptée	2021-02-11D	<p>QUE le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette à la FMOI, au nom de l'OIQ, une proposition visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027.</p>
8.1 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel	Adoptée	2021-02-12D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, et l'administratrice de la gouvernance.</p>
8.2 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2021-02-13D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</p>
8.3 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices et membres du Comité des ressources humaines	Adoptée	2021-02-14D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité des ressources humaines.</p>
8. Séances à huis clos	Adoptée	2021-02-15D	<p>QUE la réunion sorte du huis clos.</p>